

61



# Convention de partenariat

entre

l'Agence universitaire de la Francophonie

et

l'Université de Battambang

dans le cadre de l'accompagnement de la Licence « Psychologie »

(Gestion déléguée)

Années 2019-2021

Convention de partenariat 2019-2021

Page 1 sur 8



L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), opérateur de la Francophonie institutionnelle constitué en personne morale en vertu de la Lai concernant l'Agence universitaire de la Francophonie (L.R.Q., chapitre A-7.2), sise au 3034 boulevard Édouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7, Canada, représentée par son Recteur, Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR et par délégation, par Madame Ouidad TEBBAA, Directrice régionale de la Direction régionale Asie-Pacifique (DRAP),

L'Université de Battambang (ci-après dénommée « UBB »), dont le siège est domicillé Route nationale 5, Prek Preah Sdach, Battambang, Province Battambang, Cambodge, représentée par sa rectrice, Madame SIENG Emtotim,

CI-après dénommées collectivement les « Parties »

### Considérant que :

- La stratégie quadriennale 2017-2021 de la Direction régionale Asie-Pacifique (DRAP) vise l'accompagnement des projets de formation initiale professionnalisante dans le cadre de l'axe n°5 portant sur l'offre de formation initiale et besoins socio-économiques, dont les objectifs sont la consolidation et le développement des formations en relation avec les enjeux socio-économiques jugés prioritaires en région ;
- La commission régionale d'experts (CRE), organe qui participe à la définition et à la cohérence des orientations stratégiques de la politique scientifique régionale de l'AUF, mais aussi à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne cette politique, notamment à travers des recommandations sur l'évaluation des projets inter-universitaires régionaux, a émis le 11 avril 2019 un avis favorable d'accompagnement par l'AUF suite à l'évaluation du projet de Licence professionnalisante francophone « Psychologie ».

## Les parties conviennent de ce qui suit :

### Article 1 : Objet

- 1.1 L'AUF et l'UBB décident d'un partenariat dans le cadre de l'accompagnement du projet de Licence professionnalisante francophone « Psychologie », ci-après dénommée « formation ».
- 1.2 La présente convention a pour objet de fixer les modalités administratives et financières de la mise en œuvre des activités dudit projet pour les années 2019, 2020 et 2021.

## Article 2 : Objectifs

- 2.1 L'accompagnement de la formation a pour objectif le renforcement des capacités de formation au sein de l'UBB, porteur du projet qui en fait la demande, et ceci dans une perspective d'appropriation et d'autonomisation de la formation. Cette appropriation passe par la mise en place d'un pilotage stratégique qui intègre dès le départ une démarche qualité de la formation.
- 2.2 Ce partenariat vise également à accompagner le pilotage du projet de formation à travers un transfert d'expertise francophone, et ceci dans le cadre du dispositif de suivi des activités et d'évaluation du projet. Ce dispositif de suivi est structuré à travers une série d'indicateurs :
  - Attractivité de la formation, et donc visibilité de la formation ;

Convention de partenariat 2019-2021

Page 2 sur 8



IAN DIÊT VIÈ



N°. Convention : DRAP-4537 N°. Projet : 2040

- Efficacité du dispositif de certification linguistique et du dispositif de diplomation ;
- Appropriation de l'enseignement du français et de l'enseignement des sciences en français;

Autonomisation financière du programme de formation;

Pilotage de la formation;

 Devenir des étudiants diplômés: employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés.

#### Article 3 : Engagements des parties

#### 3.1 - Engagements de l'AUF

L'AUF s'engage à soutenir la formation pour les années 2019, 2020 et 2021 à hauteur d'un budget prévisionnel de 19 649 € (dix-neuf mille six cent quarante-neuf euros) représentant le plafond des dépenses autorisées.

L'accompagnement de l'AUF concerne uniquement les dépenses suivantes :

Indicateurs	Accompagnement (activités)	Années 2019 et 2020	Année 2021
Autonomisation	Trois missions internationales d'enseignement	4 060 €	2 030 €
Autonomisation	Quatre missions régionales d'enseignement	1 980 €	1 980 €
Appropriation	Deux allocations de perfectionnement à la formation	2 337 €	2 337 €
Attractivité, visibilité	Plan de communication Participation à la journée d'orientation professionnelle Organisation de séminaire scientifique, de forum de promotion de la formation	1 200 € 325 € 900 €	1 100 € 1 400 €
	Total	10 802 €	8 847 €

Les crédits alloués sont versés par la DRAP en deux tranches :

 La première tranche d'un montant de 10 802 € (dix mille huit cent deux euros) est versée après le retour à la DRAP de la présente convention dûment complétée et signée, accompagnée de son annexe « budget et calendrier prévisionnels »;

 La seconde tranche d'un montant de 8 847 € (huit mille huit cent quarante-sept euros) est versée sous réserve de la validation par la DRAP du rapport d'exécution à mi-parcours (cf. article 3.2).

Les versements seront effectués au bénéfice de l'UBB sur le compte dont les coordonnées suivent :

Banque: Foreign Trade Bank of Cambodia

Succursale: Battambang

Adresse complète: #38-C41 Route No1, Village Prek Morha Tep, Sangkat Svay Por, Ville Battambang, Cambodge

Bénéficiaire du compte : University of Battambang (UBB)

N° du compte: 080-30-060-000008-7

#### 3.2 - Engagements de l'UBB

L'UBB s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser ledit projet et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution et à l'atteinte des objectifs attendus, conformément au budget prévisionnel et au calendrier prévisionnel annexés à la présente convention.

L'UBB gère les crédits qu'il alloue au projet.

L'UBB doit être à jour de sa cotisation à l'AUF. Le respect de ce principe s'applique au moment de la signature et pour

Convention de partenariat 2019-2021

Page 3 sur 8

N°. Convention: DRAP-4537 N°. Projet: 2040

toute la période couverte par la présente convention. À défaut, l'AUF se réserve la possibilité d'une suspension totale ou partielle de son accompagnement, de réviser le montant de son accompagnement ou de résilier unilatéralement la présente convention.

L'UBB s'engage à justifier les dépenses faites au cours des années 2019, 2020 et 2021 à hauteur du montant des crédits alloués conformément à l'article 3.1 de la présente convention, en produisant les deux rapports suivants :

- Un rapport d'exécution à mi-parcours le 31 décembre 2020 : il s'agit d'un rapport administratif et financier, certifié et accompagné des pièces justificatives correspondant à l'utilisation des crédits alloués pour la première tranche, et d'un rapport scientifique.
- Un rapport final d'exécution le 30 novembre 2021 : il s'agit d'un rapport qui rend compte de la gestion administrative et financière du projet (rapport général d'utilisation de l'ensemble des crédits, auquel s'ajoute le rapport détaillé des dépenses relatives à la 2ème tranche). En outre, il fait également état des activités scientifiques au regard des objectifs formulés lors de la présentation du projet.

L'UBB s'engage à reverser à l'AUF le solde des sommes non consommées des crédits alloués et/ou les sommes non conformes.

## Article 4 : Utilisation des crédits alloués

L'accompagnement apporté par l'AUF concerne exclusivement les dépenses suivantes :

Trois missions internationales d'enseignement : la durée d'une mission ne peut excéder 6 jours

- Titre de transport aller-retour en classe économique et au meilleur coût ;
- Frais d'assurance de santé, accident, rapatriement ;
- Indemnité de séjour et forfait taxi selon le barème applicable à la DRAP.

Quatre missions régionales d'enseignement : la durée d'une mission ne peut excéder 6 jours

- Titre de transport aller-retour en classe économique et au meilleur coût ;
  - Frais d'assurance de santé, accident, rapatriement;
  - Indemnité de séjour et forfait taxi selon le barème applicable à la DRAP.

Deux allocations de perfectionnement à la formation pour une durée d'un mois

- Titre de transport aller-retour en classe économique et au meilleur coût ;
- Frais d'assurance de santé, accident, rapatriement;
- Allocation mensuelle selon le barème applicable à la DRAP.

#### Activités de communication

- Impression de plaquettes de formation;
- Production des objets promotionnels;
- Participation à la journée d'orientation professionnelle ;
- Organisation de séminaires scientifiques, de forums de promotion du programme de formation.

## Article 5 : Modalités de réalisation et de suivi

L'UBB et l'AUF décident de la mise en place d'un comité de suivi qui se réunit au moins une fois par an.

Chaque réunion du comité doit être une occasion de définir des perspectives dans le cadre des objectifs définis à l'artícle 2 mais aussi de dresser un bilan des activités développées dans le cadre des activités de la formation prévues à l'article 3.1 de la présente convention.

Le responsable de la formation, désigné par l'UBB au sein de son corps enseignant, s'engage à produire les rapports annuels d'exécution et à les soumettre à la validation du comité de suivi qui les soumettra à son tour à la DRAP pour validation conformément à l'article 3.2 de la présente convention.

Convention de partenariat 2019-2021

Page 4 sur 8

DA 160

Nº. Convention: DRAP-4537 Nº. Projet: 2040

Ces rapports comprennent également les statistiques nécessaires au dispositif de suivi des activités et d'évaluation du projet de formation, en vue de juger du degré de réalisation des objectifs préalablement définis à l'article 2 de la présente convention.

#### Article 6 : Responsabilité

L'UBB est maître d'œuvre des activités développées dans le cadre de la présente convention. Celle-ci en a la responsabilité légale, morale, technique et financière. L'AUF ne peut en aucun cas être responsable des problèmes, accidents ou dommages causés lors de la réalisation de ces activités.

### Article 7 : Visibilité et communication

La visibilité de l'accompagnement de l'AUF à l'organisation des activités visées par la présente convention est assurée par la mention « en partenarlat avec l'Agence universitaire de la Francophone », et par l'impression du logo de l'AUF au premier rang sur tous supports de communication et documents officiels diffusés dans le cadre des activités liées à la formation.

L'AUF se réserve le droit de publication et de diffusion, sous quelque format que ce soit, de tout ou partie des résultats et des travaux scientifiques qu'elle accompagne dans le cadre de la présente convention. L'AUF s'engage à mentionner les noms, titres et qualités des personnes impliquées dans les activités concernées.

## Article 8 : Indépendance des parties

La présente convention ne doit pas être considérée comme ayant établi ou constitué une société entre les parties.

## Article 9 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La convention entre en vigueur dès sa signature et prendra fin au 31 décembre 2021.

## Article 10 : Modification et résiliation de la convention

Les dispositions de la présente convention peuvent être modifiées d'un commun accord entre les parties sur simple échange de lettres, qui font l'objet d'un avenant, pour autant que les modifications n'affectent pas l'économie générale de la présente convention sur laquelle les deux parties se sont engagées.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des deux parties en respectant un préavis de 3 [trois] mois, sans porter préjudice aux activités déjà réalisées ou en cours de réalisation.

La présente convention peut être résiliée de plein droit en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements contractés dans la présente convention.

En cas de dénonciation ou de résiliation, l'AUF se réserve le droit de demander le reversement de la totalité ou d'une partie des sommes versées.

## Article 11 : Règlement des différends

0

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe.

En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant un tribunal arbitral composé de trois membres : l'un désigné par le Recteur de l'AUF, le deuxième désigné par le Recteur de l'UBB, et le troisième, qui préside le tribunal, désigné d'un commun accord par les deux arbitres. Ce dernier est un ressortissant d'un pays tiers et ne peut être ou avoir été un salarié de l'AUF ou de l'UBB. La décision du tribunal est définitive et non susceptible d'appel.

Convention de partenarial 2019-2021

Page 5 sur 8



Nº. Convention: DRAP-4537

N°. Projet : 2040

Fait en 2 (deux) exemplaires originaux en langue française, les 2 (deux) exemplaires faisant foi.

Pour l'Agence universitaire de la Francophonie

Date: le 9/10/2019

VAN SPIĆNG E VIỆT NAME VIỆT NAME E

Madame Ouldad TEBBAA Directrice régionale en Asie-Pacifique Pour l'Université de Battambang

6a1a le 9/10/2019

Madame SIENG Emtotim Rectrice

Convention de partenariat 2019-2021

Page 6 sur 8

N°. Convention ; DRAP-4537

N°. Projet : 2040

#### Annexe : Budget et calendrier prévisionnels

#### Années 2019 et 2020

1. Deux missions internationales d'enseignement

Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel	
Titre de transport (1 billet aller-retour) x 2	2 600 €		
Indemnité de séjour (110 €*6 nuitées) x 2 – barème DRAP	1 320 €	2	
Forfait taxì (15 €*2 forfaits) x 2 – barème DRAP	60 €	Décembre 2019 Novembre 2020	
Assurance (5 €*8 jours) x 2 – barème DRAP	80 €		
Coût maximal	4 060 €		

2. Deux missions régionales d'enseignement

Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel	
Titre de transport (1 billet aller-retour) x 2	520 €		
Indemnité de séjour (110 €*6 nuitées) x 2 – barème DRAP	1 320 €	]	
Forfait taxi (15 €*2 forfaits) x 2 – barème DRAP	60€	Janvier et Juin 2020	
Assurance (5 €*8 jours) x 2 – barème DRAP	80€		
Coût maximal	1 980 €	1	

3. Une allocation de perfectionnement à la formation pour une durée d'un mois

Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel	
Titre de transport (1 billet aller-retour)	1 300 €	L::!!-> 2020	
Allocation mensuelle (1 010 €*1 mois) – barème DRAP	1 010 €		
Assurance (27 €*1 mois) – barème DRAP	27 €	- Juillet 2020	
Coût maximal	2 337 €		

#### 4. Activités de communication

Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel	
Plan de communication, impression de plaquettes de formation ; production des objets promotionnels	1 200 €		
Campagne d'information pour le recrutement, participation à la Journée d'orientation professionnelle	325€	Septembre 2019 et 2020 Septembre 2019 et août 2020	
Organisation de séminaire scientifique, de forum de promotion de la formation	900 €	Mars et avril 2020	
Coût maximal	2 425 €		

Total des subventions : 10 802 euros

Convention de partenariat 2019-2021

Page 7 sur 8



Nº. Convention: DRAP-4537

N°. Projet : 2040

#### Année 2021

1. Une mission internationale d'enseignement

Mean a desseignement		
Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel
Titre de transport (1 billet aller-retour)	1 300 €	
Indemnité de séjour (110 €*6 nuitées) – barème DRAP	660 €	1
Forfait taxi (15 €*2 forfaits) – barème DRAP	30 €	
Assurance (5 €*8 jours) – barème DRAP	40 €	1
Coût maximal	2 030 €	

2. Deux missions régionales d'enseignement

Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel
Titre de transport (1 billet aller-retour) x 2	520 €	The second secon
Indemnité de séjour (110 €*6 nuitées) x 2 – barème DRAP	1 320 €	
Forfait taxi (15 €*2 forfaits) x 2 – barème DRAP	60 €	Janvier et Juin 2021
Assurance (5 €*8 jours) x 2 – barème DRAP	80 €	
Coût maximal	1 980 €	1

3. Une allocation de perfectionnement à la formation pour une durée d'un mois

de per receionnement à la formation pour une durée d'un mois		
Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel
Titre de transport (1 billet aller-retour)	1 300 €	Chair Company (Million Company)
Allocation mensuelle (1 010 €*1 mois) – barème DRAP	1 010 €	1
Assurance (27 €*1 mois) – barème DRAP	27 €	Juillet 2021
Coût maximal	2 337 €	1

4. Activités de communication

Nature des dépenses	En euros	Calendrier prévisionnel	
Campagne d'information pour le recrutement, participation à la Journée d'orientation professionnelle	1 100 €		
Organisation de séminaires scientifiques, de forum de promotion de la formation	1 400 €	Mars-Avril 2021 Janvier-Août 2021	
Coût maximal	2 500 €		

Total des subventions : 8 847 euros

Convention de partenariat 2019-2021

Page 8 sur 8

